



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 29 octobre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme.

La nouvelle structure tarifaire pour l'utilisation des réseaux électriques, prévue pour entrer en vigueur en janvier 2025, suscite un certain nombre de préoccupations parmi les citoyens. À deux mois de l'introduction de cette réforme, il n'y a toujours ni grille tarifaire claire ni simulations permettant aux citoyens de comprendre les impacts concrets sur leur facture d'électricité.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Pourquoi, à deux mois de l'entrée en vigueur de la réforme tarifaire, aucune grille tarifaire ni simulation n'ont encore été publiées pour permettre aux citoyens d'anticiper les coûts supplémentaires liés à leur consommation d'électricité ?
- Comment l'année de référence est-elle calculée si le logement est nouvellement occupé ? Par exemple, comment sera-t-il évité qu'une personne qui emménage seule soit comparée à l'année de référence d'une famille qui y vivait auparavant ?
- En quoi cette nouvelle tarification est-elle compatible avec les objectifs de transition énergétique fixés dans le PNEC, alors qu'elle risque d'augmenter les coûts pour les citoyens qui souhaitent faire des investissements écologiques ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Liz Braz
Députée